

**DELIBERATION  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUI 2017**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 26  
Pouvoirs : 9  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 20/06/2017

Le 26 juin 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Bernard HENRY), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Chantal NOEL), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Yann GALLAY), Pierre PERNET, Bernard REY (Pouvoir Nathalie BARDE), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Raymond MOUSSY.

**OBJET : FINANCES - Budget Aménagement des Zones d'Activités 2017 - Décision modificative n°1**

Mme Brigitte COULON, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du budget aménagement des Zones d'Activités qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à - 616 341.85 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à - 470 000 ,00€

Cette décision modificative permet de régulariser des écritures liées à l'affectation des résultats 2016 où l'excédent de fonctionnement 2016 a été repris une fois au titre de l'excédent reporté 2016 et une fois dans l'excédent de fonctionnement capitalisés 2017. Cette décision modificative prend en compte la cession de l'immeuble Boidart situé dans la ZAD du Formans à Trévoux, de l'immeuble Noyerie à CIVRIEUX, et les variations de stock liées à ces ventes. L'équilibre de la décision modificative est assuré par un emprunt de 130 000 € et une augmentation des dépenses imprévues de 3 658,15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 1 voix contre et 34 voix pour :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget Aménagement des Zones d'Activités 2017 suivante :

FONCTIONNEMENT					DEPENSES	RECETTES	
D/R	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D	'011	605	90105	Travaux	-20 000,00		Démolition Immeuble Boidart annulée

D			023	01	Virement à la section d'investissement	-600 000,00		
R			022	01	Dépenses imprévues	3 658,15		
R			002	01	Résultat de fonctionnement reporté		-596 341,85	
R		70	7015	90104	Produit vente de terrain		150 000,00	Vente boiard
R		71	7015	90105	Produit vente de terrain		300 000,00	Vente noyerie
R		'042	7133	90104	Stock au 31/12/2017		-150 000,00	
R		'042	7133	90105	Stock au 31/12/2017		-320 000,00	
					<b>TOTAL</b>	<b>-616 341,85</b>	<b>-616 341,85</b>	

INVESTISSEMENT					DEPENSES	RECETTES		
D/R	Op.	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
R			021	01	Virement à la section d'investissement		-600 000,00	
R		16	16	01	Emprunt		130 000,00	
D		'040	3351	90104	Stock au 31/12/2017	-150 000,00		
D		'040	3351	90105	Stock au 31/12/2017	-320 000,00		
					<b>TOTAL</b>	<b>-470 000,00</b>	<b>-470 000,00</b>	

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **13 JUIL. 2017** A Trévoux, le 26/06/2017  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170626-2017C69-FI  
Affichage le : **13 JUIL. 2017**

Le Président,  
**Bernard GRISON**

